



Décembre 2012

LE JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ

Interdiction d'incinération des déchets verts



Par arrêté préfectoral du 19 novembre 2012, l'incinération de tous déchets verts est interdite. Il est toutefois prévu des dérogations :

- L'incinération des résidus de taille des oliviers et autres arbres fruitiers est autorisée uniquement de 10 h 00 à 15 h 30 pendant la période verte du 1^{er} octobre au 30 juin ;
Il est à noter que cette dérogation a été accordée à la demande insistante d'élus dont le Maire de Châteauneuf-Villevieille, qui ont notamment motivé leurs interventions par l'impact négatif sur l'entretien et l'élimination des parasites des oliviers qu'aurait engendré une interdiction stricte de l'incinération des tailles ;
- L'incinération des seuls déchets issus de débroussaillments obligatoires aux mêmes horaires et durant la même période ;
- L'incinération des déchets verts peut être autorisée par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ;
- Les autorisations ou dérogations deviennent caduques lorsque les conditions météorologiques l'imposent ou en cas de pollution de l'air. Quoi qu'il en soit les végétaux incinérés doivent être impérativement secs et ne pas être mélangés avec des résidus de tonte ou d'entretien de jardin ;
- Le vent ne doit pas être supérieur à 20 km/h, au-delà de cette vitesse les branches des arbres sont agitées ;
- Les foyers ne doivent pas se trouver à l'aplomb des arbres et une réserve d'eau d'au moins 200 litres ou prise d'eau doit se trouver à proximité ;
- Les tas de végétaux installés dans une zone dégagée ne doivent pas dépasser 1,5 mètre de diamètre et 1 mètre de hauteur ;
- Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés au plus tard à 15 h 30, le recouvrement par de la terre est interdit.

Cet arrêté préfectoral met en lumière l'importance des compostages des déchets verts.

Transport de terre végétale

A la demande d'un propriétaire, de la terre a été déposée sur des parcelles situées sur les contreforts du Mont-Macaron en limite des communes de Cantaron et Châteauneuf-Villevieille.

Son objectif est de réaliser une olivaie du type de celle implantée en contrebas au domaine de Villars.

Après une période d'interruption nécessaire pour favoriser le tassement des remblais effectués selon les règles de l'art, il convient de terminer l'aménagement des restanques avec l'apport d'une riche terre végétale.

Des camions vont donc reprendre les navettes à compter du 17 décembre. La circulation sur la RD 815 étant délicate, la circulation des camions sera suspendue entre 7 h 15 et 9 h 00 dans le sens Tourrette-Levens vers Châteauneuf-Villevieille et après 16 h 30 dans le sens Châteauneuf-Villevieille/Tourrette-Levens.

Consciente que ces charrois contribuent à détériorer l'accès au site des ruines, la commune a demandé en contrepartie à l'entreprise de reboucher les trous et ornières de la route des Chevaliers de Malte.

Bassin d'eau potable

Les travaux d'implantation au Col de Châteauneuf-Villevieille, d'un bassin destiné à améliorer la desserte en eau potable se poursuivent. Cette réserve va faire l'objet de la meilleure intégration possible dans le site.



Sécurité école

Afin de développer la sécurité aux abords de l'école, un garde corps a été dernièrement installé entre l'école et le cimetière en bordure du trottoir.



Salle du Troubadour

La salle du Troubadour est devenue au fil des ans un outil indispensable à la vie culturelle, artistique et sportive développée par les Associations locales. De nombreux investissements ont déjà été réalisés par la commune (insonorisation, pose de rideaux...) Afin d'améliorer sa fonctionnalité et favoriser le développement de cette dynamique, un éclairage spécifique commandé par une console d'un montant de 3 600 € vient d'être installé.

Voisins vigilants

Le concept « Voisins vigilants », mené en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, est aujourd'hui opérationnel sur la commune. Cette opération consiste à développer des relais d'information dans les différents quartiers. Le « Voisin vigilant » est chargé d'informer directement la Gendarmerie de faits inhabituels, sans bien sûr intervenir, afin que cette dernière puisse se rendre sur les lieux dans les plus brefs délais. Testée dans diverses communes, cette organisation a donné des résultats intéressants car la chute des délits peut atteindre 40%.

Des panneaux dissuasifs « Voisins vigilants en liaison avec la Gendarmerie » vont être positionnés dans les secteurs stratégiques de la commune.

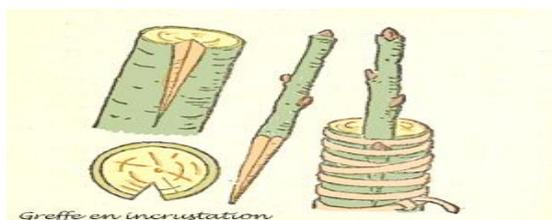
Les personnes s'étant portées volontaires sont :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| • M. BACH Michel | allée des Fournes |
| • M. BAILET Christian | camin du Preit |
| • M. BENEDETTI Jacques | bd du Brec |
| • Mme BORGIA Véronique | route de Villevieille |
| • M. CHALVIN Maurice | allée du Gerp |
| • Mme GUGLIELMACCI Maire-Claude | chemin des Tourrettes |
| • Mme LAZZARI Ginette | chemin du Touron |
| • M. LAZZARI Christian | chemin du Touron |
| • M. MORO Georges | route de Châteauneuf |
| • M. SALES Thierry | quartier des Tourrettes |
| • M. SAULAY Jacques | route de Casternou |
| • Mme VIDAL Catherine | chemin des Tourrettes |



Greffe d'arbres fruitiers

Les personnes désirant effectuer des greffes de fruitiers au printemps doivent penser à planter en urgence les portes-greffes.



Soirée Astronomie



**Samedi 15 décembre 2012
sur le site des ruines à partir de 17 heures**

Observation du ciel d'hiver : le fin croissant de lune et ses cratères, la planète Jupiter et ses satellites, la nébuleuse d'Orion (pouponnière d'étoiles), l'anneau de la Lyre, la galaxie d'Andromède, des amas d'étoiles, des nébuleuses, des étoiles doubles ; galaxies et bien d'autres objets du ciel profond.

Les possesseurs d'instruments peuvent amener leur matériel.

Pour plus de renseignements Tél. : 06 78 78 23 90 M. Gilbert BERENGHIER

Colis de Noël

Le traditionnel colis de fin d'année sera remis aux personnes âgées de plus de 70 ans à l'occasion de la fête de Noël organisée en collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves :

**Le Vendredi 21 décembre 2012
Après le spectacle prévu à 15 h 00 à la salle du Troubadour**



Arrivée du Père Noël

La commune de Châteauneuf-Villevieille et ses associations
Vous accueillent pour :

L'arrivée du Père Noël
Le samedi 22 Décembre à 20h

Vin chaud
Chocolat chaud
Friandises
Animations

19h: Chorale des « Baladins » en l'église
CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE

En partenariat avec les Associations : Testa Gamba, l'amicale des Sapeurs-Pompiers, le Cercle du Progrès et Casternou en Festa, la commune organise l'arrivée du Père Noël en traîneau sur la place du village :

**Le Samedi 22 décembre 2012 à 20 h 00
19 h chorale des « Baladins » en l'Eglise**

Du vin chaud et du chocolat seront offerts aux visiteurs. En cette occasion, une crèche géante, avec plus d'une centaine de santons, sera présentée au public par M. et Mme ROUVIERE dans la salle des mariages. Elle sera accessible durant les heures d'ouverture de la Mairie du 22/12/12 au 12/01/13.

Une région sans pesticide

La commune a signé la charte « Une région sans pesticide, nos collectivités s'engagent » avec la région afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et de développer une politique de prévention des risques sanitaires.

Il est à noter que cela fait de nombreuses années que la commune a totalement abandonné l'emploi de pesticide. En effet, notre collectivité se veut volontariste en terme de protection environnementale et souhaite que la population adhère à cette démarche éco citoyenne. De ce fait, elle invite les Madonencs à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins.

Association Testa Gamba

L'Association Testa Gamba propose un atelier cuisine pour les fêtes de fin d'année :

**le 16 décembre 2012
à partir de 9 h 00
dans la salle du Troubadour
ouvert à tout le monde**

Inscriptions au 04 93 79 46 55 - 07 77 30 91 49 ou par mail lesgoth@orange.fr

Pour info : nouvelle activité adulte « Atelier créatif » (Travaux pratiques, objets décoratifs...)
Tous les mardis de 14 h 30 à 16 h 30 salle au-dessus de la bibliothèque.
Contacter Mme TEISSEIRE Denise Tél. : 06 62 10 15 57

Vœux de la Municipalité



Le Maire et le Conseil Municipal vous convient à la traditionnelle cérémonie des vœux de la nouvelle année le :

**Dimanche 6 janvier 2013 à 14 h 30
Dans la Salle du Troubadour**

Au programme spectacle avec le magicien Joke et convivialité

Cercle du Progrès

La galette des rois du « Cercle du Progrès » est organisée :

**Le Samedi 12 janvier 2013 à 15 h 00
Salle de la Mairie**

Locations

- ✓ Local commercial 30 m², 80 boulevard du Brec ;
- ✓ Deux pièces en duplex de 60 m², meublé, en rez de jardin, 60 boulevard du Brec.

Pour tout renseignements contacter le 06 20 88 30 26

Etat-Civil



Mariage :

- GRAS Magali et SGRO Robert le 22 septembre 2012

Toutes nos félicitations aux heureux mariés



Naissances :

- AST Romain le 4 juillet 2012
- ROZE Axel le 13 septembre 2012
- PEYRE Estéban le 15 septembre 2012
- GUIGO Léa le 27 septembre 2012
- BENVENUTI Raphaël le 2 octobre 2012
- ADAM Mélissa le 16 novembre 2012, fille d'Anna SANTONOCITO-ADAM, Adjoint Administratif à la Mairie.

Sincères félicitations aux parents !

Décès :

M. PIGERRE Jean le 21 septembre 2012
M. PONTIER Jacques le 14 novembre 2012
Mme SEVRETTE Gabrielle le 23 novembre 2012

Nos sincères condoléances aux proches éprouvés par ces disparitions.